

AMEN ALLIANCE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » au 31 Décembre 2020 pour la période se terminant à cette date, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 89 806 001 Dinars, un actif net de 89 581 810 Dinars et un bénéfice de la période de 1 160 569 Dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » comprenant le bilan au 31 Décembre 2020, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de AMEN ALLIANCE SICAV arrêtés au 31 Décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie en vigueur en Tunisie.

Observations

Toutefois, nous vous informons que :

- Les pensions livrées représentent 29,07% de l'actif total au 31 Décembre 2020, dépassant ainsi le seuil de 10% fixé par l'article 2 bis du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les emplois en titres émis par la société « AMEN BANK » représentent 22,10% de l'actif total au 31 Décembre 2020, dépassant ainsi le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.
- Les emplois en titres d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent 7,19% de l'actif net au 31 Décembre 2020. Cette proportion est en dessus du seuil de 5% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Nous attirons votre attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 30 janvier 2021

Le Commissaire aux Comptes :

Jelil BOURAOUI

BILAN
Au 31/12/2020
(Exprimé en dinars)

		31/12/2020
ACTIF		
Portefeuille-titres		26 517 138
Actions et droits rattachés		-
Obligations de sociétés	3.1	13 725 649
Emprunt d'Etat	3.2	6 347 216
Titres OPCVM	3.3	6 444 273
Placements monétaires et disponibilités		63 228 022
Placements monétaires	3.4	43 027 762
Disponibilités	3.5	20 200 260
Créances d'exploitation	3.6	60 841
Autres actifs		-
TOTAL ACTIF		89 806 001
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	3.7	215 500
Autres Créditeurs divers	3.8	8 691
TOTAL PASSIF		224 191
Capital	3.9	84 159 083
Sommes Distribuables	3.10	5 422 727
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-
Résultat distribuable de la période		3 137 824
Regul résultat distribuable de la période		2 284 903
ACTIF NET		89 581 810
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		89 806 001

ETAT DE RESULTAT
Allant du 01/10/2020 au 31/12/2020
(Exprimé en dinars)

		Du 01/10/2020 au 31/12/2020	Du 17/02/2020 au 31/12/2020
Revenus du portefeuille-titres	4.1	225 548	901 233
Dividendes/ Titres OPCVM		-	362 093
Revenues des obligations de sociétés		115 215	145 395
Revenues des emprunts d'Etat		110 333	393 746
Revenus des placements monétaires	4.2	1 188 897	2 862 234
Total des revenus de placements		1 414 445	3 763 467
Charges de gestion des placements	4.3	-252 720	-558 974
Revenus Nets des placements		1 161 725	3 204 493
Autres charges d'exploitation	4.4	-38 392	-66 670
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 123 333	3 137 824
Régularisation du résultat d'exploitation		249 173	2 284 903
SOMMES DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		1 372 506	5 422 727
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-249 173	-2 284 903
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-8 395	5 064
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		45 631	-250 931
Frais de négociation de titre		-	-5
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 160 569	2 891 952

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Allant du 01/10/2020 au 31/12/2021
(Exprimé en dinars)

	Du 01/10/2020 au 31/12/2021	Du 17/02/2020 au 31/12/2020
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 160 569	2 891 952
Résultat d'exploitation	1 123 333	3 137 824
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-8 395	5 064
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	45 631	-250 931
Frais de négociation de titres	-	-5
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	5 924 432	85 689 859
Souscriptions	91 892 955	211 700 646
- Capital	87 325 000	204 265 200
- Régularisation des sommes non distribuables	-652 784	-1 250 093
- Régularisation des sommes distribuables	5 220 739	8 685 539
Rachat	-85 968 523	-126 010 787
- Capital	-81 605 400	-120 480 400
- Régularisation des sommes non distribuables	608 444	870 248
- Régularisation des sommes distribuables	-4 971 566	-6 400 636
VARIATION DE L'ACTIF NET	7 085 002	88 581 810
ACTIF NET		
En début de période	82 496 809	1 000 000
En fin de période	89 581 810	89 581 810
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	790 652	10 000
En fin de période	847 848	847 848
VALEUR LIQUIDATIVE	105,658	105,658
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,021%	6,490%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société AMEN ALLIANCE SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type capitalisation, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 15 janvier 2020 à l'initiative de Amen Bank et a été ouverte au public le 17 février 2020. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières constitué au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toute autre ressource.

La gestion de la SICAV est assurée par la société AMEN INVEST. AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV. AMEN BANK se charge aussi de la distribution des titres de la SICAV.

La société AMEN ALLIANCE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35% et ce, en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2020 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Exceptionnellement, le premier exercice de la SICAV s'étend du 17 février 2020 au 31 Décembre 2020.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 Décembre 2020.

2.3. Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilés

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2.4. Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

2.7. Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.8. Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.9. Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3. NOTES SUR LE BILAN

PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de cette rubrique au 31 Décembre 2020 se détaille comme suit :

3.1. Obligations de sociétés

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
AMEN BANK 2010 SUB	17 800	593 274	605 831	0,675
AMEN BANK 2012	11 000	220 000	224 243	0,250
AMEN BANK 2020-03	75 000	7 500 000	7 526 776	8,381
ATL 2020-1A	10 000	1 000 000	1 017 383	1,133
ATL 2020-1AA	15 000	1 500 000	1 526 074	1,699
ATTIJARI LEASING 2020-1	8 000	800 000	806 290	0,898
TLF 2020-SUB	20 000	2 000 000	2 019 052	2,248
Total Obligations de sociétés		13 613 274	13 725 649	15,284

3.2. Emprunts d'Etat

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
BTA13042028	4 000	3 750 000	3 911 241	4,355
BTA13042028A	2 500	2 327 500	2 435 975	2,713
Total Emprunts d'Etat (BTA)		6 077 500	6 347 216	7,068

3.3. Titres OPCVM

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
AMEN PREMIERE SICAV	52 823	5 336 332	5 331 584	5,937
AMEN TRESOR SICAV	7 458	801 677	803 197	0,894
SICAV AMEN	6 621	308 900	309 492	0,345
Total titres OPCVM		6 446 909	6 444 273	7,176

PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

Le solde de cette rubrique au 31 Décembre 2020 se détaille comme suit :

3.4. Placements monétaires

• **Pensions livrées**

	<u>Banque</u>	<u>Nombre de jour</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
PL au 04/01/21	BT	35	7,30	999 997	1 006 482	1,121
PL au 04/01/21A	BT	31	7,13	3 000 174	3 016 801	3,360
PL au 11/01/21A	BH BANK	20	6,33	4 000 000	4 007 021	4,462
PL au 22/01/21	BT	30	7,13	2 999 263	3 004 587	3,346
PL au 25/01/21	BT	61	7,30	1 999 163	2 014 090	2,243
PL au 25/01/21A	BT	31	7,13	1 999 907	2 002 666	2,230
PL au 29/01/21	BIAT	30	7,13	4000 208	4 001 784	4,456
PL au 02/02/21	BT	60	7,13	3 000 174	3 016 707	3,360
PL au 10/02/21	BH BANK	90	6,80	3 000 000	3 028 121	3,372
PL au 01/03/21	BT	90	7,13	999 884	1 005 952	1,120
Total pensions livrées				25 998 770	26 104 211	29,067

• **Billets de trésorerie**

	<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de jour</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
BIT au 26/01/21	ENDA TAMWEEL	180	11,00	2 395 735	2 484 838	2,767
BIT au 03/02/21	ENDA TAMWEEL	180	11,00	958 294	992 014	1,105
BIT au 29/03/21	ENDA TAMWEEL	300	9,80	1 879 199	1 962 983	2,186
Total Billets de trésorerie				5 233 228	5 439 835	6,058

• **Certificat de dépôt**

	<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de jour</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
CD au 08/01/21	AMEN BANK	10	6,80	8 986 426	8 990 493	10,012
CD au 19/01/21	AMEN BANK	20	6,80	2 492 473	2 493 223	2,777
Total Certificat de dépôt				11 478 899	11 483 716	12,789
Total placements monétaires					43 027 762	47,914

3.5. Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 31 Décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>
PLACEMENT A TERME (i)	5 005 470
SOMMES A L'ENCAISSEMENT	15 194 790
Total disponibilités	20 200 260

(i) Les conditions et les modalités de rémunérations des placements à terme sont les suivantes :

	<u>Banque</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
PLACT au 25/03/2021	AMEN BANK	270	7,13	5 000 000	5 005 470	5,574
Total Placements à terme				5 000 000	5 005 470	5,574

CREANCES D'EXPLOITATION :

Le solde de cette rubrique au 31 Décembre 2020 se détaille comme suit :

3.6. Créances d'exploitation :

	<u>31/12/2020</u>
INTERET COURU/COMPTE REMUNERE	60 841
Total créances d'exploitation	60 841

PASSIF :

Le solde de cette rubrique au 31 Décembre 2020 se détaille comme suit :

3.7. Opérateurs créditeurs :

	<u>31/12/2020</u>
GESTIONNAIRE	21 728
DEPOSITAIRE	55 365
DISTRIBUTEUR	138 407
Total Opérateurs Créditeurs	215 500

3.8. Autres créditeurs divers :

	<u>31/12/2020</u>
AUTRES CREDITEURS (CMF)	8 691
Total Autres Créditeurs Divers	8 691

ACTIF NET :

3.9. Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 17 février 2020 au 31 Décembre 2020 se détaillent comme suit :

Capital initial	
Montant	1 000 000
Nombre de titres	10 000
Nombre d'actionnaires	7
Souscriptions réalisées	
Montant	204 265 200
Nombre de titres	2 042 652
Nombre d'actionnaires entrants	174
Rachats effectués	
Montant	- 120 480 400
Nombre de titres	1 204 804
Nombre d'actionnaires sortants	0
Autres effets sur le capital	
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	5 064
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	- 250 931
Régularisation des sommes non distribuables	- 379 845
Frais de négociation de titre	- 5
Capital au 31 Décembre 2020	
Montant	84 159 083
Nombre de titres	847 848
Nombre d'actionnaires	181

3.10. Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 Décembre 2020 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2020</u>
Résultat Distribuable de la période	3 137 824
Régularisations du résultat distribuable de la période	2 284 903
Total Sommes Distribuables	5 422 727

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/10/2020</u> <u>au 31/12/2020</u>	<u>Du 17/02/2020</u> <u>au 31/12/2020</u>
Dividendes/Titres OPCVM	-	362 093
Revenus des obligations des sociétés	115 215	145 395
Revenus des emprunt d'Etat (BTA)	110 333	393 746
Total Revenus du portefeuille titres	225 548	901 233

4.2. Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/10/2020</u> <u>au 31/12/2020</u>	<u>Du 17/02/2020</u> <u>au 31/12/2020</u>
Revenus des placements à terme	28 451	722 160
Revenus du compte rémunéré	-	210 300
Revenus des certificats de dépôt	149 579	192 299
Revenus des billets de trésorerie	175 171	382 188
Revenus des pensions livrées	835 696	1 355 287
Total Revenus des placements monétaires	1 188 897	2 862 234

4.3. Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/10/2020</u> <u>au 31/12/2020</u>	<u>Du 17/02/2020</u> <u>au 31/12/2020</u>
Rémunération du distributeur	138 845	307 100
Rémunération du gestionnaire	58 338	129 034
Rémunération du dépositaire	55 537	122 840
Total charges de gestion de placements	252 720	558 974

4.4. Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/10/2020</u> <u>au 31/12/2020</u>	<u>Du 17/02/2020</u> <u>au 31/12/2020</u>
Redevances CMF	23 335	51 613
Services bancaires & assimilés	8 475	8 475
TCL	6 582	6 582
Total Autres charges d'exploitation	38 392	66 670

5. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DISTRIBUTEUR ET DU DEPOSITAIRE

5.1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la société AMEN ALLIANCE SICAV est confiée à AMEN INVEST-intermédiaire en bourse ; celle-ci est chargée des choix de placement et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.25% TTC de l'actif net de AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

5.2. Rémunération du dépositaire :

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres de la SICAV. En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une rémunération égale à 0.2% HT de l'actif de AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

Elle est supportée par la SICAV.

5.3. Rémunération du distributeur :

AMEN BANK assure la fonction de distributeur pour la société. Les demandes de souscription et de rachat doivent être introduites auprès des guichets du réseau d'agences d'AMEN BANK avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une commission de distribution annuelle de 0,595% TTC de l'actif de AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.